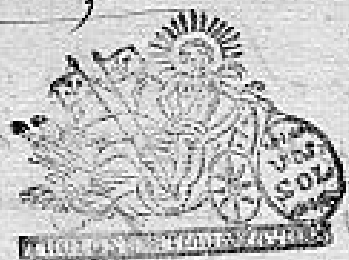


Coppé de laqueat
de son gendre

Correux les accointances
de l'ancêtre

Regrette. pour entre a
m. p. i. e. u. s. de grandement
pour demander que lui
d'innocentes s'élèvent
L'opul. dans l'histoire. il
que nous nous la s'élève
à nous son effet pour
la vengeance de 23
ans 1687



Al Nostreigneur et Pavlement
Supplie humblement m^{re} Jean Gourdon p^{bre}
Cure de l'eglise de Seneac bndene et de son
amirale de Craumont, dyane qu'on moit de son
deuoir et Supp^r auoir fait l'ay acte d'option au 1^{er}
de fontange p^{bre} de s. g^{re}ment et au d^{re}ne
Caors priu de chancie finit p^{re}manee et
decimatiue de l'ad. par. et de Seneac et amirale
de Craumont et l'ay auoir requise et l'ay
paye la somme de 300^l de la congrue surman
et conformement a la declaration du Roy, et
faut de ay auoir satisfait et auoir obtenu ord^r
du Sen^{al} de rois l'ay quid et arg. qui l'ay
prouue et faire prouue a la chaise d'ay finit
decimatiue de l'ad. par. et la l'ay de l'ay
pour le paiement de 300^l, a laquelle chaise le
Supp^r auoir fait prouue par exploit du 18^e
juillet d'ay et auoir comie pour l'ay
l'ay nomme Jean Cayon, p^{re} Breu, p^{re} Breu
Cabreyat et Jay Chayre, pour l'ay l'ay
de laquelle ord^r et le paiement de l'ad. par.
l'ad. decimatiue auoir declare ay et la
Cours de l'ad. ord^r du Sen^{al} par exploit du 22^e
d'ad. moue et juillet Maye par. et
finant la declaration et la map^r qui aorde

La dite Somme de 3000 pour la Congue
dne Court plus porte que une ordonnance
dne Juge qui pour rendre son requeste
pour exécuter la saisie des fruits & l'effec
du paiement de la dite Congue pour
certaines Nonobstant opposition ou appellations
quelconques Placée de Cour grande
Notreigneur ordonne que lesd. deumatores
fourniront par la pte par une déclaration d'une
Coysement de l'ay le l'ay perpendre d'effec
déclarer nature de empêche convention de
la d. ord. du foudral dnd. Jone io. Julle
donne le que lesd. juges ont perpendre
Consignance d'effec l'ay foudre autquela fude
on. & le Comité pour l'ay perpendre a la Cour
d'effec a l'effec du paiement de la d. Congue
Conformement a la d. ord. & déclaration du
Roya foudre

Calmet 18

La dite Somme de 3000 pour la Congue
dne Court plus porte que une ordonnance
dne Juge qui pour rendre son requeste
pour exécuter la saisie des fruits & l'effec
du paiement de la dite Congue pour
certaines Nonobstant opposition ou appellations
quelconques Placée de Cour grande
Notreigneur ordonne que lesd. deumatores
fourniront par la pte par une déclaration d'une
Coysement de l'ay le l'ay perpendre d'effec
déclarer nature de empêche convention de
la d. ord. du foudral dnd. Jone io. Julle
donne le que lesd. juges ont perpendre
Consignance d'effec l'ay foudre autquela fude
on. & le Comité pour l'ay perpendre a la Cour
d'effec a l'effec du paiement de la d. Congue
Conformement a la d. ord. & déclaration du
Roya foudre